



Un syndicat d'avocats juge "dangereuse" la réforme du Code du travail

AFP, 15.01.2016, 16:43

Myriam El Khomri, ministre du travail, présentera en mars la réforme du code du travail, dont le principe est déjà contesté par le Syndicat des avocats de France.

Le syndicat des avocats de France a adressé une lettre au Premier ministre pour alerter sur le danger pour les PME et les salariés de privilégier les accords d'entreprise.

La réforme du Code du travail, qui sera présentée en mars, est "*dangereuse*" pour les salariés et les petites entreprises, s'inquiète le Syndicat des avocats de France (SAF) dans une lettre adressée jeudi à Manuel Valls, communiquée à l'AFP vendredi.

La ministre du Travail Myriam El Khomri, également destinataire du courrier, présentera en mars un projet de réécriture du Code du travail, dont l'objectif est de donner plus de place à la négociation d'entreprise.

Elle s'appuiera notamment sur un rapport qui sera remis le 22 janvier par l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter, qui doit définir le "socle" de droits garantis du futur Code.

"Nous pensons que tout renvoyer à la négociation, de surcroît au niveau des entreprises, est dangereux à la fois pour les salariés et pour les petites entreprises, qui créent de nombreux emplois, face aux plus grandes", écrit Florian Borg, président du syndicat classé à gauche.

Il s'inquiète de la logique de cette réforme, qui met "*à égalité*" la "*sécurisation des entreprises*" et la "*protection des salariés*". Or la sécurisation des entreprises "*n'a jamais été une finalité ou une fonction en tant que telle du Code du travail*", écrit-il, dénonçant "*une conception très particulière du droit du travail*".

"Nous craignons qu'à force de vouloir sécuriser les entreprises, vous mettiez en place un système privant les salariés ou leurs représentants de tout recours dans bien des cas", s'inquiète M. Borg, qui cite l'exemple du nouveau barème des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse qui sera dans le projet de loi El Khomri.

Un premier barème figurait dans la loi Macron adoptée l'été dernier, mais il avait été censuré par le Conseil constitutionnel.

Le SAF juge par ailleurs qu'il n'a "*jamais été démontré*" que "*le Code du travail serait l'une des causes principales du chômage*". Un argument souvent avancé par le patronat.

Le syndicat rejette aussi le débat sur l'épaisseur du Code du travail. Selon Florian Borg, c'est "*la multiplication des mécanismes de dérogation*", visant à "*assouplir les règles de protection des salariés*", "*qui a conduit à épaissir le Code*".

Et la nouvelle architecture voulue par le gouvernement, qui repose sur trois piliers - droits fondamentaux, champ ouvert aux négociations, droit applicable en l'absence d'accord -, "*ne simplifie pas l'application du Code*", assure-t-il.

Lundi 18 janvier, lors de ses vœux aux forces économiques au Conseil économique social et environnemental, le président de la République doit évoquer les contours de la réforme attendue. □